

PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'OBTENTION DU LABEL *FORET D'EXCEPTION*
SUR LE MASSIF DE COMPIEGNE



AU CŒUR
DE LA GESTION
DURABLE



FORÊT DOMANIALE DE COMPIEGNE

PROTOCOLE D'ACCORD



O.N.F. Agence de Picardie
15 av de la Division Leclerc
60200 Compiègne

Crédits photographiques

Page de couverture :

"Harde en forêt de Compiègne" et "Forêt de Compiègne" - Jean-Pierre Gilson / Oise Tourisme
"Pavillon Eugénie" et "Le chêne des Brioleurs" - Alison Drancourt / Office national des forêts

Pages suivantes :

Office national des forêts
Sylvain Duffard (p. 5)
F. Schwaab (p. 7)



PROTOCOLE D'ACCORD

Pour l'obtention du label *Forêt d'Exception* sur le massif de Compiègne

Entre, d'une part,

L'Etat, représenté par Nicolas DESFORGES, Préfet de l'Oise

D'autre part,

L'Office national des forêts, représenté par Pierre-Jean MOREL, Directeur de l'Agence Picardie

ET

La Région Picardie, représentée par Claude GEWERC, le Président du Conseil Régional, habilité par délibération de la commission permanente du 27 janvier 2012

ET

Le Département de l'Oise, représenté par Yves ROME, le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la commission permanente du 23 janvier 2012

ET

L'Agglomération de la région de Compiègne, représentée par Philippe MARINI, son Président

ET

La Communauté de communes du canton d'Attichy, représentée par Lucien DEGAUCHY, son Président

Vu le contrat entre l'Etat et l'ONF pour la période 2012 - 2016

CONTEXTE

Forêt d'Exception est une démarche novatrice, portée par l'Office national des forêts et les acteurs de territoire, qui a pour finalité de valoriser le caractère emblématique d'une forêt ou d'un territoire forestier et sa gestion durable. L'attribution du label s'appuie sur la vérification des éléments suivants :

- les valeurs patrimoniales intrinsèques de la forêt et de son territoire,
- la qualité du projet technique mené avec les partenaires, et l'implication durable des acteurs et des partenaires dans la gestion globale de cette forêt au niveau du territoire ;
- la réalisation du projet, dans le respect des objectifs attendus.

Les forêts sélectionnées constituent de véritables laboratoires grandeur nature pour répondre aux grands enjeux de la gestion des forêts aujourd'hui : la valorisation des produits du bois, l'apport de la connaissance écologique et archéologique dans la gestion forestière, la stratégie d'organisation de l'accueil des publics, le traitement des lisières et des « portes d'entrée » en forêt, la représentation de l'évolution des paysages forestiers, la conservation du patrimoine naturel, la valorisation du territoire...

La forêt de Compiègne a été sélectionnée « forêt candidate » par le Comité national d'orientation en 2009 et un comité de pilotage local a été mis en place. Ce Protocole d'accord permet de préciser les fondements sur lesquels le comité de pilotage s'appuie pour nourrir sa réflexion, donner les grandes orientations et définir les axes prioritaires pour porter dans les prochaines années un projet garant d'une gestion durable et multifonctionnelle au service du territoire et respectant les enjeux patrimoniaux.

* * *

La reconnaissance et la montée en puissance des fonctions environnementales et sociales de la forêt constatées ces dernières décennies viennent poser les bases de la gestion durable actuelle. Elle a pour ambition de répondre aux trois fonctions fondamentales de la forêt : sociale, économique et environnementale. L'aménagement et la gestion de la forêt nécessitent de répondre au mieux aux attentes de la société, dans la mesure où elles sont bien évidemment compatibles avec le renouvellement des peuplements et la préservation du patrimoine. Les objectifs de gestion ne peuvent donc plus seulement être appréhendés à l'échelle de la propriété forestière mais doivent intégrer les projets de développement du territoire et les attentes locales. C'est dans ce contexte qu'une gouvernance partagée associant les acteurs du territoire est nécessaire pour porter un projet global de gestion durable et multifonctionnelle.

L'Office national des forêts (ONF) gère aujourd'hui plusieurs massifs forestiers emblématiques, souvent de renom international, qui sont le symbole de la richesse historique, culturelle et environnementale du patrimoine forestier de la France. L'ONF souhaite y mener une politique de mise en valeur ambitieuse, à la hauteur de leur renom, concrétisée par l'attribution d'un signe de reconnaissance spécifique : le label *Forêt d'Exception*.

L'attribution de ce label *Forêt d'Exception* s'inscrit dans une démarche partagée avec les élus et les acteurs locaux, tant au niveau de la conception que de la gouvernance du projet. C'est une démarche d'intérêt général et d'aménagement du territoire.

Forêt d'Exception a pour objectif central de constituer un réseau de référence en matière de gestion durable du patrimoine forestier, et d'en faire des leviers du développement économique local, en assurant une mise en valeur conjointe de sites forestiers emblématiques avec leurs territoires environnants.

Forêt d'Exception c'est aussi l'affirmation que la gestion durable est une affaire d'hommes et de passions. C'est le signe de l'implication forte de l'ONF et de ses personnels pour léguer aux générations futures une forêt dotée d'un patrimoine riche et diversifié. C'est le symbole de l'homme placé au cœur de la gestion durable.

Les massifs forestiers *Forêt d'Exception*, feront l'objet d'une attention particulière pour accueillir le public. Ils illustreront la contribution concrète et tangible des forêts aux grands enjeux qui s'imposent à nos sociétés, en termes de changements climatiques, de consommation d'énergie ou de préservation de ressources naturelles indispensables à notre vie quotidienne.

Ainsi, *Forêt d'Exception* constitue un outil pour l'action, reposant sur des projets partagés avec les acteurs locaux, une même vision d'avenir du territoire, dont la forêt constitue le coeur, déclinée en programmes d'actions, en opérations concrètes de gestion des espaces et de développement de projets techniques.

Ces programmes ont vocation à couvrir une large palette d'actions innovantes, dans le respect des enjeux et des contraintes de chaque site, par exemple : gestion du patrimoine naturel et préservation de la biodiversité, mise en valeur des sites historiques et culturels, organisation de l'accueil des publics, mise en valeur touristique et offre d'activités de découverte nature, etc.

PRÉAMBULE

Le massif de Compiègne, un patrimoine exceptionnel

Situé à 80 kilomètres au nord de Paris, le massif forestier de Compiègne, d'une surface de 14 500 hectares, s'intègre dans un ensemble plus vaste, au premier rang duquel figurent les forêts de Laigue, Ourscamps et un ensemble de forêts s'égrainant le long de l'Oise.

Il repose principalement dans une cuvette ouverte à l'ouest sur la vallée de l'Oise et au nord sur celle de l'Aisne. Il comprend du sud au nord-est un plateau plus élevé duquel se détachent plusieurs buttes témoins. L'altitude varie de 32 à 148 mètres. Ces variations topographiques, conjuguées aux variations pédologiques et hydrologiques, alimentent la diversité et l'exception des paysages et milieux forestiers du Compiégnois.

Le socle d'un patrimoine d'exception

• *Un patrimoine sylvicole et cynégétique*

Ancienne forêt royale, la forêt de Compiègne est un exemple typique d'un massif forgé par l'action de l'homme et le fruit de l'histoire. La gestion sylvicole de la forêt de Compiègne s'appuie sur une longue expérience, largement éprouvée au fil des vicissitudes (deux guerres mondiales, successions de tempêtes, dépérissements...).



Au coeur des forêts picardes, caractérisés par un fort potentiel de production et par la diversité de ses essences feuillues, la forêt de Compiègne est occupée de hautes futaies de hêtre et de chêne de grande valeur esthétique avec des produits de qualité pour la filière bois. La récolte moyenne annuelle oscille autour de 100 000 m³, ce qui en fait un atout important pour l'économie locale et régionale. L'activité sylvicole est génératrice d'emplois, mais elle est aussi au centre d'enjeux environnementaux importants. Elle permet la valorisation du bois comme matériaux et combustibles renouvelables, et comme une ressource naturelle locale qui permet de privilégier les filières courtes. Par le stockage du carbone et l'alimentation de la filière bois énergie, elle participe également à la lutte contre le réchauffement climatique. Un tel patrimoine sylvicole

attire des programmes de recherche comme le projet Picardie Innovation en Végétal Enseignement Recherche et Technologie (PIVERT), qui aborde la nécessité de créer de nouvelles filières de valorisation du végétal à des fins industrielles, dans une dynamique de développement durable.

Cerf, Sanglier, Chevreuil... quelques espèces qui symbolisent la richesse faunistique d'un grand massif boisé et la pratique de la chasse. L'histoire de la forêt de Compiègne est intimement associée aux grandes chasses royales dont la tradition remonte aux Mérovingiens. Les rois ont couru le cerf dans la forêt aux hêtraies et chênaies percées d'allées en étoiles et balisées de panneaux indicateurs conçus à cet effet. La présence de cette grande faune est un atout et un gage de qualité de l'écosystème. Elle implique une gestion adaptée et maîtrisée des populations et des pratiques. En cela, la chasse doit être un outil de gestion pour maintenir un bon fonctionnement de l'écosystème et un facteur positif pour les activités économiques locales et de loisirs au sens large. Le succès de la fête de la chasse et de la nature organisée par la Fédération des chasseurs dans le Parc du Palais Impérial montre l'importance de cette activité dans la région et sa nécessaire articulation avec la fréquentation du massif.

• Une forêt chargée d'histoire

Une partie des lieux, aujourd'hui occupés par la forêt, étaient à l'époque gauloise un marécage, une autre partie étant partiellement cultivée à l'époque romaine comme le montrent les nombreux vestiges de fermes ou d'habitats gallo-romains. La chaussée Brunehaut qui reliait Soissons à Senlis figure parmi les vestiges les plus prestigieux. Les premiers textes qui évoquent l'existence de la forêt de Compiègne (*Cotia silva*) datent du VI^e siècle. Il n'est pas impossible d'envisager une reconquête de la végétation forestière dès cette époque par protection royale pour la chasse.



De nombreux souverains de France ont aimé y chasser et la chasse a joué un rôle important dans le tracé actuel des routes et des carrefours en étoile. François I^{er} fut le premier à l'aménager en traçant huit routes. Louis XIV fit tracer le grand octogone et cinquante-quatre routes, Louis XV et Louis XVI en firent percer d'autres, jusqu'à deux cents. Aujourd'hui, plus de trois cents poteaux marquent les carrefours forestiers. Ils ont été restaurés en 2007, grâce à un partenariat financier très large. Quant à la percée des Beaux Monts, élément majeur du patrimoine paysager, elle a été réalisée par Napoléon I^{er} pour son épouse Marie Louise. Napoléon III et l'impératrice Eugénie ont également profondément marqué le territoire en réalisant le pavillon Eugénie, relais entre Compiègne et Pierrefonds, en lançant la restauration du Château de Pierrefonds et en initiant de nombreuses fouilles archéologiques. Enfin, la clairière de Rethondes ou clairière de l'Armistice, où le Maréchal Foch a reçu les plénipotentiaires allemands le 11 novembre 1918, servit de lieu de négociations et de signature de l'armistice de la Première Guerre mondiale. C'est en ce même lieu que fut signé l'armistice du 22 juin 1940 suite à la bataille de France au début de la Seconde Guerre mondiale.

• Un patrimoine bâti et paysager riche

La forêt de Compiègne abrite plusieurs bâtiments, inscrits au titre des Monuments historiques : Domaine de la Faisanderie, Maison forestière de la Muette, Pavillon de l'Impératrice aux Etangs St Pierre, Prieuré de St Pierre en Chastres... D'autres bâtiments sont classés au titre de Monuments historiques : la chapelle St Corneille, la Maison forestière Ste Perrine magnifiquement mise en scène par son étang et les vieilles futaies alentours, l'abbaye de St Nicolas de Courson. D'autres secteurs bénéficient également de protection pour

leur intérêt historique : le Grand Parc du Palais Impérial, le carrefour de l'Armistice et les ruines gallo-romaines du mont Berny notamment.



En faisant le tour du Palais de Compiègne, le visiteur découvre à l'arrière du monument un parc spacieux, prolongé par une large et interminable allée, taillée au cœur même de la forêt. L'allée des Beaux Monts et le Grand Parc figurent parmi les lieux très prisés du massif. Les Beaux Monts, anciennement série artistique sur 108 ha, portent une très vieille futaie de Chêne rouvre, âgée de plus de 400 ans dont l'origine remonte aux années 1550 - 1600 ; ils auraient alors été semés par les moines de St Corneille. En 2007, cette allée a fait l'objet d'une étude pour sa requalification.

Des ouvrages étonnants enrichissent les visites en forêt, à l'instar des ponceaux voûtés construits au XIX^e siècle en pierre de taille ou du berceau de l'Impératrice, voûte végétale destinée à conduire l'Impératrice jusqu'en forêt à l'abri des rayons du soleil. Le massif de Compiègne se démarque aussi par ses villages forestiers pittoresques à l'image de St Jean aux bois et de Vieux Moulin.

• Un patrimoine vivant d'une rareté et d'une diversité exceptionnelle



Le massif de Compiègne abrite une faune et une flore diversifiées comprenant de nombreuses espèces menacées à l'échelle nationale et européenne. Il participe ainsi au maintien d'un réseau pertinent de milieux propices à ces espèces. Le massif de Compiègne est intégré dans une Zone de Protection Spéciale (24 650 ha env.) et comporte 3 180 ha classés en Zone Spéciale de Conservation. Parmi les espèces les plus emblématiques du massif, citons les insectes avec le Pique prune et le Taupin violacé, les oiseaux avec le Pic noir et le Pic mar, les mousses avec le Dicrane vert, les chiroptères avec le petit Rhinolophe, le vespertilion de Beschtein... Le dispositif

Natura 2000 permettra de bénéficier de financements européens et nationaux en faveur de la biodiversité appuyant grandement les initiatives locales. Si l'approche Natura 2000 cible les espèces particulièrement emblématiques au niveau européen, il convient de prendre en compte toute la biodiversité plus ordinaire qui participe à la richesse de cette forêt. Une meilleure connaissance de cette richesse par le public pourra s'articuler avec une meilleure protection.



Du point de vue hydrographique, outre l'Aisne et l'Oise qui bordent la forêt, de nombreuses sources naissent à la limite supérieure de l'argile au pied des coteaux et alimentent trois rus: ru de Berne, affluent de l'Aisne ; ru des Planchettes et ru du Goderu, affluents de l'Oise. Des étangs ont été creusés à différentes époques le long de ces rus. Les étangs de St Pierre ont été creusés au XVI^e siècle, celui de Ste Périne au début du XIX^e. D'autres, de création plus récente, occupent d'anciennes gravières isolées des cours d'eau (Buissonnet et Carandeu). Le réseau de mares est particulièrement intéressant et important sur le massif : on en dénombre plus de 150. La richesse des milieux associés à cette hydrographie reste encore à préciser. Il n'en demeure pas moins que ce réseau de milieux humides joue un rôle essentiel pour la ressource en eau et le maintien de la diversité biologique : amphibiens, odonates, reptiles... Toutes ces richesses sont aujourd'hui mal connues du public.

Une forte dynamique locale

Le territoire bénéficie d'une palette d'acteurs très impliqués dans son animation, tant sur le plan récréatif que touristique et écologique.

L'industrialisation de Compiègne, réellement débutée dans les années 1950, s'oriente au nord, dans la vallée de l'Oise. Figurant parmi les villes dynamiques de Picardie, la ville de Compiègne compte aujourd'hui 40 000 habitants (72 000 dans l'agglomération, estimés à 89 000 en 2020). Elle a su diversifier, à partir des années 1970, ses atouts et ses activités économiques vers le tertiaire, la recherche et la haute technologie. Sous-préfecture, important centre de communication proche de Paris et de Roissy, elle est aussi pôle universitaire depuis 1972 avec l'ouverture de l'UTC. Plus récemment, l'initiation d'un vaste programme de recherche et développement sur le thème de la chimie verte (PIVERT) valorisera le fort potentiel scientifique et industriel de Compiègne et sa région et rapprochera encore la ville de son terroir agricole et forestier. Elle met en avant son patrimoine historique avec, notamment, son château, son théâtre impérial, ses musées et sa forêt. En effet, la forêt de Compiègne offre un cadre de vie exceptionnel mais aussi, à ses visiteurs, une

offre récréative variée avec ses cinquante-huit kilomètres de pistes cyclables, dix-sept boucles de promenades, quinze aires d'accueil, ses arbres remarquables, un parcours accrobranches aux étangs de St Pierre, etc.



L'Agglomération de la région de Compiègne (ARC), les Communautés de communes du canton d'Attichy, du Pays du Valois, et de la Basse Automne sont autour de la forêt de Compiègne des acteurs importants. Le massif forestier est pleinement intégré au développement du territoire et contribue à son attractivité. À titre d'exemple, citons le projet de restauration de l'ancienne Abbaye de St Pierre en Chastres située au cœur du massif dont l'ARC pourrait prendre la maîtrise d'ouvrage. L'objectif serait de convertir ce site historique majeur en lieu de concert, en résidence d'artistes et en point d'accueil des scolaires, le tout étant animé par le Festival des Forêts, association très présente aux initiatives nombreuses participant à l'animation estivale. La filière équestre joue un rôle important dans l'économie de la ville de Compiègne avec l'organisation de concours de renommée internationale.

Le Pays Compiégnois, qui regroupe l'Agglomération de la Région de Compiègne, les Communautés de communes de la Plaine d'Estrées, de la Basse Automne, du canton d'Attichy et la commune de Lachelle, a élaboré en 2008 un schéma de développement touristique, qui consacre un volet d'actions et de promotion au tourisme dit « vert » et de mémoire, faisant de la démarche *Forêt d'Exception* un outil propice de mise en œuvre. Le Comité régional du tourisme, Oise tourisme et les OTSI de l'Agglomération de la région de Compiègne et de la CC du canton d'Attichy travaillent activement et de concert à la promotion du territoire. A ce titre, l'Office de tourisme de l'ARC commercialise déjà des sorties ONF telles que le brame du cerf ou la cueillette des champignons. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le Schéma régional de développement durable du tourisme et des loisirs. Elle répond aux enjeux régionaux partagés par le Pays Compiégnois de conférer une véritable identité touristique au pays compiégnais.

Depuis de nombreuses années, le Conseil général de l'Oise travaille avec l'ONF pour préserver, entretenir et valoriser le grand espace naturel sensible (ENS) que représente le massif de Compiègne – Laigue – Ourscamps. La Région Picardie est également très sensible au rôle du massif dans le maintien d'un réseau régional d'habitats naturels préservés et valorisés. C'est un pôle de biodiversité dont on doit préserver les interconnexions avec d'autres massifs forestiers tels que la forêt de Retz ou le massif des Trois Forêts, qui contient le Parc naturel régional Oise Pays de France, constituant d'importants réservoirs de biodiversité. La Région Picardie encourage fortement les voies douces et vertes.

Enfin, de nombreuses associations sportives et de protection de la nature participent à l'étude, à la valorisation et à la préservation du massif.

Une volonté d'exemplarité, d'innovation et de progrès technique

La mise en place, depuis plusieurs années, d'un Comité de massif présidé par le sous-préfet, d'ateliers thématiques animés par l'Unité territoriale ONF de Compiègne, la démarche en cours autour de la réalisation du document d'objectif (Natura 2000), la réflexion entamée par la DREAL sur l'opportunité d'un classement au titre des sites, etc., sont autant d'éléments qui illustrent la volonté des acteurs du territoire à la fois de préserver, de mettre en valeur certains éléments de ce patrimoine forestier mais également de réfléchir ensemble à l'avenir du massif et à l'indispensable articulation avec son contexte.

VERS LE LABEL NATIONAL FORÊT D'EXCEPTION : LE PROTOCOLE D'ACCORD

Objectif de la démarche

Ce patrimoine riche et diversifié ainsi que la volonté des acteurs de le faire vivre et de le mettre en valeur, ont conduit à ce que le massif de Compiègne soit retenu parmi les dix-sept forêts domaniales françaises pour qu'il y soit engagé une démarche partagée de valorisation et de gestion *Forêt d'Exception*. À ce titre, elle doit pouvoir devenir un des modèles d'une politique d'excellence de gestion durable de la forêt, dans sa dimension paysagère et de biodiversité, dans sa fonction économique et territoriale et dans sa dimension sociale. La Charte nationale *Forêt d'Exception* (cf. **annexe**) exprime les fondements de cette politique que l'ONF entreprend de mener en liaison étroite avec les collectivités.

Engagement des partenaires

L'engagement des partenaires à mener cette démarche de labellisation se traduit par la signature du présent Protocole. Les signataires conviennent de conjuguer leurs efforts pour contribuer à la mise en œuvre et à la réussite de la démarche *Forêt d'Exception* sur le territoire du massif domaniale de Compiègne. Cette démarche fera l'objet d'une évaluation par un comité de niveau national qui jugera de l'opportunité d'attribuer le label *Forêt d'Exception* au site et aux partenaires.

Périmètre de la démarche

Le massif de Compiègne constitue le socle de la démarche. Celle-ci pourra cependant comporter des actions sur les forêts de Laigue et Ourscamps, concourant aux objectifs de *Forêt d'Exception*. En effet, ces forêts sont intégrées au massif de Compiègne, à son histoire, et à son identité et reconnues comme telles par les acteurs.

La conduite du projet

Le comité de pilotage, organe de décision, est constitué depuis 2009. Il a pour responsabilité de conduire les différentes étapes de la démarche. Il regroupe les représentants des principaux acteurs locaux ainsi que les grandes collectivités et institutionnels. Présidé par le Président de l'ARC ou son représentant, ce comité de pilotage animé par l'ONF peut ponctuellement, selon les thématiques abordées, faire appel à des experts ou représentants des associations les plus qualifiées, de la profession du bois ou du monde de la chasse.

Les décisions seront prises à l'unanimité des membres du comité de pilotage dans sa composition minimale (cf. encadré ci-après), chaque personne morale représentant une voix.

Composition du comité de pilotage :

- Sous-préfecture de Compiègne : le Sous-préfet ou son représentant
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie : le Directeur régional ou son représentant
- Direction départementale des territoires de l'Oise : le Directeur départemental ou son représentant
- Région Picardie : le Président ou son représentant
- Département de l'Oise : le Président ou son représentant
- Agglomération de la région de Compiègne : le Président ou son représentant
- Communauté de communes du canton d'Attichy : le Président ou son représentant
- Office national des forêts : le Directeur de l'agence Picardie ou son représentant
- Oise tourisme : le Président ou son représentant
- Association du pays compiégnais : le Président ou son représentant

Un chef de projet de l'ONF, chargé d'appui technique auprès des maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des actions validées par le comité de pilotage, chargé du suivi des programmes et de l'animation des comités de suivi est nommé. Il participera aux comités de pilotage, tout comme le Responsable de l'unité territoriale Compiègne-Laigue-Ourscamps.

Pour chaque opération programmée dans le Contrat de projet, un comité de suivi sera mis en place, chargé notamment d'évaluer les actions mises en œuvre à l'aide d'indicateurs de suivi, que le comité définira au préalable.

L'élaboration du Contrat de projet

Dans le cadre du comité de pilotage, les signataires de ce Protocole d'accord vont élaborer une synthèse précisant les objectifs, les divers engagements des partenaires et les modalités de mise en œuvre du projet. Ce document dénommé Contrat de projet sera soumis au comité d'orientation national, dernière étape avant la labellisation. Il s'attache à préciser :

- les grands objectifs du projet,
- le plan d'actions proposé et son échéancier,
- le rôle et l'engagement de chaque partenaire,
- la maîtrise d'ouvrage particulière à chacun des volets de l'opération,
- le budget et son plan de financement, en investissement et en fonctionnement,
- les modalités de mise en œuvre et de financement de la gestion à moyen terme de *Forêt d'Exception* : gestion des peuplements et des milieux, animation, entretien des équipements,
- les retombées en termes d'image et de communication pour tous les partenaires qui auront contribué au bon déroulement du projet,
- le suivi et l'évaluation des actions engagées.

Les actions qui seront planifiées dans le Contrat de projet résulteront notamment d'appels à projets, auxquels des acteurs privés pourront éventuellement répondre ou participer.

Le Protocole d'accord engage les signataires à contribuer à l'élaboration du Contrat de projet, mais ne une garantie ni de signature de ce contrat ni de financement du programme d'actions afférent.

Premières orientations de notre projet *Forêt d'Exception*

Les orientations stratégiques

Le massif de Compiègne présente un patrimoine socio-économique, écologique, paysager et historique riche, varié et réparti sur toute sa surface. Afin de garantir pour les générations futures la gestion durable et multifonctionnelle de ce massif forestier, la réflexion globale doit nous donner des perspectives à long terme, des orientations stratégiques qui assurent que les grands objectifs sont pris en compte. Au sein de ces grandes lignes stratégiques pourront prendre place les axes de travail spécifiques pour les cinq prochaines années.

Principales orientations stratégiques :

- assurer une gestion forestière et cynégétique performantes, conciliées avec la préservation du milieu naturel et l'accueil du public ;
- améliorer l'accessibilité et la découverte de la forêt par des modes doux mais aussi s'ouvrir vers les autres massifs ;
- instaurer et garantir un réseau d'habitats naturels optimisant la biodiversité ;
- approfondir les connaissances sur les richesses du patrimoine culturel et vivant sur l'ensemble du massif pour leur prise en compte dans la gestion et la promotion du territoire, dans la mesure des possibilités techniques et financières ;
- renforcer l'image du territoire autour de la réussite d'une gestion forestière durable effective, de sa richesse et de son dynamisme au travers d'offres récréatives et touristiques structurées, largement promues.

Les axes de travail dans les cinq ans

Pour répondre à ces objectifs, quatre axes de travail ont été ciblés par le comité de pilotage pour tendre vers une valorisation et une gestion multifonctionnelle du massif pour les cinq prochaines années :

Axe 1 : Renforcer les actions pour structurer et améliorer l'accueil d'un public extérieur au territoire sur quelques sites majeurs dans le respect du milieu naturel

Axe 2 : Enrichir le réseau de voies douces (vélo, roller, piétons...)

Axe 3 : Conserver et valoriser le patrimoine naturel : les zones humides, les vieux bois et les liens écologiques intra et inter- massifs

Axe 4 : Valoriser le massif, communiquer sur une image identitaire forte autour de valeurs et d'actions partagées

Ces axes retenus par le comité permettront de travailler sur des thématiques bien identifiées au rythme que se donneront les partenaires du projet, avec l'objectif d'obtenir et de conserver le label *Forêt d'Exception*.

AXE 1 : Renforcer les actions pour structurer et améliorer l'accueil d'un public extérieur au territoire : pour une mise en valeur touristique maîtrisée de certains secteurs de la forêt en adéquation avec la préservation de ses milieux, avec sa gestion forestière et cultivant « l'authenticité » des lieux.

L'objectif est de conforter les conditions et offres d'accueil du public local et de viser une amélioration de l'attrait de secteurs à fort intérêt patrimonial pour viser une augmentation de la fréquentation touristique.

Dans un premier temps, le comité de pilotage souhaite retenir comme sites « hautement patrimoniaux », les deux grands ensembles : Etangs Saint Pierre / Mont St Pierre et Grand Parc / Allée des Beaux monts /Beaux Monts. Néanmoins, des sites dont le potentiel patrimonial pourrait être encore plus développé existent, tels que l'ensemble St Jean aux Bois – Ste Perrine, la Clairière de l'Armistice, etc. D'autres sites sont encore à identifier ensemble selon les enjeux qu'ils représentent.

Les réflexions, les moyens et des actions peuvent se concentrer sur ces deux sites majeurs, laboratoires et vitrines d'une gestion multifonctionnelle effective. L'expérience pourra ensuite s'étendre à l'ensemble du massif pour y structurer l'accueil. Des itinéraires historiques sont également à valoriser comme la route Eugénie qui relie Compiègne à Pierrefonds.

Des initiatives parallèles visant à appréhender plus largement les richesses du massif et à identifier les actions nécessaires à leur préservation et à leur valorisation seront également nécessaires.

1-1 Garantir une accessibilité claire et de qualité :

- S'assurer des infrastructures en bon état.
- Une signalétique des pistes cyclables, en cours de remise à niveau, mais à pérenniser et éventuellement à compléter.
- Définir et mettre en œuvre un plan d'implantation de la signalisation routière des sites majeurs.

1-2 Garantir des sites « accueillants » : propres, organisés, à l'équipement subtilement dosé et en bon état :

- Restaurer et valoriser les sites hautement patrimoniaux
- Evaluer les opportunités de renforcer les offres d'accueil (devenir des Maisons forestières emblématiques, valorisation des sites naturels et historiques...)
- Optimiser le stationnement, faciliter l'appréhension de l'offre récréative existante sur site, mettre en place une promotion croisée entre sites, valoriser le paysage : jeu sur les ambiances et tableaux, garantir une réactivité satisfaisante face au vandalisme et aux dégradations, garantir les moyens d'entretien des sites ou structures accueillant du public (dont les poteaux de carrefour)
- Rendre les sites d'accueil accessibles à tous

1-3 Mettre en place une gestion forestière, une préservation et une valorisation des milieux naturels et paysages associés, articulés avec la fréquentation par le public de certains secteurs :

- Identifier les besoins fonctionnels, en infrastructures, équipements et des activités forestières.
- Aller ensemble au delà des règles courantes de gestion.
- Etablir un plan d'actions paysage en déclinaison de l'aménagement forestier de la forêt de Compiègne (gestion et communication sur l'évolution du paysage forestier, gestion des entrées de forêt...)



AXE 2 : enrichir le réseau de voies douces

- Travailler sur les liaisons vers les autres forêts (Laigue, Retz), vers les villes et villages ...
- Élaborer un schéma d'accueil visant à améliorer l'offre récréative dans un souci de minimiser l'impact de la fréquentation au sein du massif
- Améliorer les traversées dangereuses, dans le cadre d'un schéma de desserte du massif cohérent, privilégiant les modes de circulation douce.
- Valoriser et améliorer la qualité des itinéraires de randonnées pédestres et vélos.
- Favoriser et améliorer l'interconnexion au réseau de transport en commun (gare, Transports intercommunaux de l'Agglomération de la région de Compiègne, voies cyclables, etc.).
- Favoriser l'accès des sites aux personnes handicapées.

AXE 3 : conserver et valoriser le patrimoine naturel – les zones humides, les vieux bois et les liens écologiques intra et inter- massifs



Au-delà des enjeux globaux de conservation de la biodiversité forestière ordinaire, il est décidé d'engager des actions visant à mieux connaître et mieux conserver la biodiversité liée aux zones humides et aux phases de maturation et de sénescence des peuplements forestiers. Les actions devront tenir compte de la nécessité de maintenir des réseaux fonctionnels entre milieux et entre massif. Ces démarches s'inséreront dans le cadre de la politique régionale Trame Verte et Bleue. L'identification de zones d'intérêt écologique (ou encore cœur de nature) sera menée pour définir des espaces protégée ou gérés dans le seul objectif de préserver des habitats et habitats d'espèces en bon état de conservation.

Les zones humides

Les actions seront menées dans le souci de répondre aux enjeux de conservation de la ressource en eau et du maintien de la diversité biologique. Elles s'inscriront tout logiquement dans le cadre du contrat global du SAGE Oise Aronde pour la période 2011 – 2015. Les enjeux sont forts. Un programme d'actions sur la restauration hydro-écologique des cours d'eau, sur la prise en compte des enjeux zones humides dans la gestion forestière et sur la gestion conservatoire du réseau de mares est à envisager.

Les vieux bois

Les gros et vieux bois sont des « monuments » auxquels est attachée une biodiversité spécifique et parfois exceptionnelle. L'objectif consiste à valoriser un réseau dont la mise en place est en cours, de le faire

découvrir au public en valorisant à la fois les caractéristiques de ces vieux bois et la grande richesse biologique qu'ils abritent.

Les bio-corridors entre la forêt de Compiègne, la forêt de Laigue et le massif des Trois Forêts sont très importants à préserver. Les différentes parties prenantes au Protocole travailleront à la compréhension des connexions écologiques de la forêt de Compiègne avec les boisements voisins et favoriseront l'intégration de cet enjeu dans les documents d'urbanisme et leurs différentes interventions. Le Parc naturel régional Oise Pays de France pourra être associé à la réflexion, étant donné que le massif des Trois Forêts qu'il contient constitue une zone réservoir de biodiversité tout comme le massif de Compiègne : le maintien de la continuité biologique entre ces deux grands massifs est primordial.

AXE 4 : Valoriser le massif, communiquer sur une image identitaire autour de valeurs et d'actions partagées, en s'appuyant sur la diversité et les compétences des partenaires



d'affaire que représentent quelques grands sites ou grands traits (poteaux par exemple) emblématiques de la forêt.

- **Appuyer les compétences des partenaires du territoire** pour la conception, les supports, la promotion et la distribution des produits, etc.

4-1 Mettre en avant les atouts de la forêt pour l'offre touristique

- Organiser **des évènementiels** à thème aura comme objectif de faire connaître le territoire et communiquer l'envie de revenir et séjourner
- **Présentation sur le réseau Internet** les offres de loisirs et de tourisme autour de la forêt, les rapports d'activités... qui faciliteront l'information du public sur les évènements pouvant impacter la visite...

4.2 Contribuer à la création et à l'organisation d'une offre touristique spécifique autour de la sensibilisation du public à la richesse du patrimoine, à sa préservation et à sa gestion.

- **Conserver et valoriser le réseau de sentiers** existant souvent mal connu, identifier et valoriser les sorties pédagogiques au profit des écoles du territoire, etc.
- **Développer des produits innovants** à moindre impact visuel **optimisant l'information** sur site : mp3, GPS, fiches, guides...
- Renforcer l'image positive pour le **tourisme**

Durée du présent Protocole d'accord

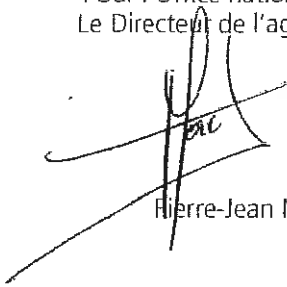
Le présent protocole entre en vigueur à compter de sa notification.

Il est établi pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Litiges

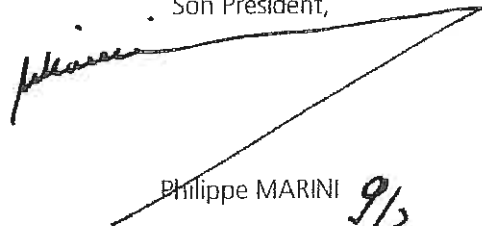
Les parties conviennent que toutes contestations qui pourraient s'élever à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Protocole et qui ne pourraient pas être résolues à l'amiable seront portées devant le Tribunal administratif d'Amiens.

Pour l'Office national des forêts,
Le Directeur de l'agence Picardie,




Pierre-Jean MOREL

Pour l'Agglomération de la région de Compiègne,
Son Président,



Philippe MARINI 9/3

Pour la Communauté de communes du canton
d'Attichy,
Son Président,



Lucien DEGAUCHY

Pour le Département,
Le Président du conseil général,



Yves ROME

Pour la Région Picardie,
Le Président du conseil régional,



Claude GEWERC

Pour l'Etat,
Le Préfet de l'Oise,



Nicolas DESFORGES

Enregistré en Préfecture de l'Oise, le 24 MAI 2012

ANNEXE – Charte nationale de la démarche *Forêt d'Exception*, à laquelle adhèrent les partenaires

Charte *Forêt d'Exception*


- 1.** L'Office national des forêts crée un label, identifié par la marque déposée *Forêt d'Exception*, destiné à faire connaître et à valoriser le patrimoine forestier dans une démarche d'exemplarité en matière de développement durable. Ce label consacre les valeurs patrimoniales du site, la qualité du projet et sa réalisation.
- 2.** La qualification *Forêt d'Exception* repose sur des valeurs affirmées et partagées du patrimoine forestier : biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles, patrimoine social. La désignation des sites concernés vise la constitution d'un réseau représentatif de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier domanial français.
- 3.** La *Forêt d'Exception* constitue un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable, de gestion des milieux, de gestion sylvicole adaptée aux enjeux. Le transfert d'expériences sur les massifs forestiers « ordinaires » constitue l'un des objectifs.
- 4.** La *Forêt d'Exception* veut apporter une réponse adaptée et durable aux attentes et demandes de la société vis à vis de l'espace forestier : attrait paysager, accueil de tous les publics, pédagogie de la nature, lieu de ressourcement...
- 5.** La gestion forestière, la production de bois – matériau et énergie renouvelables – font partie du projet et contribuent à sa dimension économique et patrimoniale. L'aménagement forestier, document de référence, en traduit les objectifs et les actions sylvicoles. L'exploitation et les travaux s'effectuent dans le respect des valeurs et usages des lieux.
- 6.** Chaque *Forêt d'Exception* fait partie intégrante de territoires plus vastes. Elle s'appuie sur un projet, dont la forêt constitue le cœur et qui prend en compte leurs dimensions et leurs dynamiques. Construite autour d'une vision partagée, elle intègre l'ensemble des fonctions et usages qui s'exercent sur le territoire.
- 7.** Les projets de valorisation, établis pour chaque forêt en fonction de sa tonalité propre et des enjeux identifiés, respectent, voire renforcent, le caractère et l'esprit des lieux : la nature des aménagements et des équipements, leur répartition, leur intégration, participent à cet objectif.
- 8.** Le pilotage du projet, de la conception à la décision, puis à la réalisation, s'adapte au contexte local. Il s'appuie toujours sur des partenariats et sur une concertation formalisée. Au besoin, des maîtres d'ouvrage différents peuvent être désignés pour la réalisation des opérations prévues.
- 9.** Le projet partagé comprend une charte des valeurs, un plan stratégique, un programme d'actions et un plan de financement. Il est reconnu par la signature d'un contrat de projet entre les partenaires. L'ONF contribue pour une part significative aux financements mobilisés.
- 10.** Chaque *Forêt d'Exception* bénéficie d'un système de suivi et d'évaluation pour apprécier les actions mises en oeuvre, les résultats de la gestion intégrée du site, la qualité de la concertation et du partenariat, ainsi que l'articulation de la forêt avec les territoires.

Label Forêt d'Exception®


17 forêts lancées dans la démarche



ONE - mai 2011 - tous droits réservés
IGN : BD ALTI300 - GEOFLA®

 Forêt labellisée : Fontainebleau

 13 forêts candidates

 3 forêts pré-sélectionnées